

PROCES – VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du lundi 14 novembre 2022

**L'an deux mille vingt-deux
Le quatorze novembre à 20h00,**

En application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué par Monsieur BLANCHON Frédéric, Maire, le conseil municipal de la commune de Marcilly d'Azergues, s'est réuni, en session ordinaire, salle du conseil municipal située en mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08.11.2022

Etaient présents, les conseillers municipaux suivants :

BLANCHON Frédéric	PERRETON Pascal	DECLERCK Thierry
ARONICA Mathieu	GOUBEAU Ghislaine	
CARRIER Nathalie	CORDIER Stéphanie	VIGNERON Pascal
SCAPPATICCI Benjamin		De PARISOT DE BERNECOURT France
SICILIANO Georges	CHEVEREAU Laurent	

ABSENTS (avec pouvoir) :

Madame Frédérique BURNIER a donné pouvoir à Madame Nathalie CARRIER
Monsieur Philippe ROCHET a donné pouvoir à Monsieur Pascal PERRETON

ABSENTS (sans pouvoir) : néant

Secrétaire de séance : Madame Ghislaine GOUBEAU

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES :

Le correspondant de la presse locale

ORDRE DU JOUR

- I Désignation du secrétaire de séance**
- II Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 12.09.2022**
- III Informations sur les décisions prises par Monsieur le Maire**
- IV Administration**
 - 1/ cession par la commune de la propriété située au 215 route de Neuville, cadastrée A410**
 - 2/ gestion de l'éclairage public : proposition d'extinction partielle de 22h30 à 5h30**
 - 3/ salle des fêtes : location – tarifs 2023**
 - 4/ maison communale : location – tarifs 2023**
 - 5/ stade et ses abords : location – tarifs 2023**
 - 6/ cimetière communal : concessions de terrain, columbarium – tarifs 2023**

V Intercommunalité

1/ signature d’une convention avec la communauté de communes beaujolais pierres dorées, pour la mise à disposition de la maison communale

VI Divers

I Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose à Madame Ghislaine GOUBEAU d’être la secrétaire de séance, celle-ci accepte la fonction.

II Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 12 septembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022 a été transmis aux élus au préalable. Monsieur le Maire demande aux conseillers s’ils ont des remarques à formuler.

Personne de l’assemblée n’a de remarque à formuler.

Le conseil municipal valide à l’unanimité, pouvoirs compris, le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022.

III Informations sur les décisions prises par Monsieur le Maire

Compte tenu de la conjoncture actuelle, la commune de Marcilly décide de sortir du groupement d’achat pour l’électricité. Retour aux tarifs réglementés, par le biais du Syndicat Départemental d’Energies du Rhône (SYDER) pour les périodes 2023, 2024 et 2025.

IV Administration

**1/ cession par la commune de la propriété située au 215 route de Neuville, cadastrée A410
Délibération n° 2022 / 31**

Monsieur le Maire expose que la commune est propriétaire de la maison située au 215 route de Neuville. Ce bien ne présentant plus d’utilité pour la commune de Marcilly d’Azergues, il a paru opportun d’en envisager la cession.

Un bornage a été effectué le 12 septembre 2022 par un géomètre-expert, qui a fixé les limites du terrain.

La cession du bien interviendrait au prix de 330 000.00€.

La vente définitive s’effectuera mi-décembre, après vérification de l’eau et du système de chauffage.

L’agence recevra 4% du prix de vente, soit un total d’environ 317 000.00€ perçu pour la collectivité.

Une telle cession étant conforme aux intérêts communaux, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d’approuver la vente.

Le conseil municipal valide à l’unanimité, pouvoirs compris, la vente de la propriété située au 215 route de Neuville, cadastrée A410.

**2/ gestion de l'éclairage public : proposition d'extinction partielle de 22h30 à 5h30
Délibération n° 2022 / 32**

Il est nécessaire d'effectuer des économies d'énergie. Monsieur le Maire propose d'éteindre les éclairages publics.

Le conseil municipal valide à l'unanimité sur le principe, cependant il y a débat sur l'amplitude horaire, à savoir : soit 8h00 d'extinction, soit 6h00 d'extinction

Le conseil municipal adopte à 13 voix pour et 1 voix contre, l'extinction partielle de l'éclairage public de 23h00 à 5h00.

3/ salle des fêtes : location – tarifs 2023 - Délibération n° 2022 / 33

Pour le tarif des particuliers, une augmentation de 10% en été, soit 770.00€ est proposée. Même augmentation de 10%, pour la période d'hiver comprenant un forfait chauffage, soit 975.00€.

Cette augmentation ne couvrira pas l'augmentation de l'ensemble des frais.

Monsieur le Maire rappelle qu'un filet de sécurité inflation pour 2022 a été voté dans le cadre de la loi de finances rectificative de cet été. La somme de 15 308.00€ a été attribuée à notre commune.

Concernant les associations, la mise à disposition sera gratuite jusqu'en octobre 2023.

Un forfait de participation chauffage sera par la suite mis en place.

Cela par la prise d'une nouvelle délibération au printemps 2023.

Le conseil municipal à l'unanimité, pouvoir compris, valide la hausse des tarifs au 1^{er} janvier 2023, pour la salle des fêtes.

4/ maison communale : location – tarifs 2023 - Délibération n° 2022 / 34

Le même principe est proposé pour les tarifs de locations de la maison communale.

Le conseil municipal à l'unanimité, pouvoir compris, valide la hausse des tarifs au 1^{er} janvier 2023, pour la maison communale.

5/ stade et ses abords : location – tarifs 2023 - Délibération n° 2022 / 35

Pour les associations extérieures à la commune qui souhaitent organiser des manifestations sur le stade en herbe, celui-ci est mis à disposition pour un tarif de 320.00€ actuellement.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'une augmentation tarifaire est nécessaire pour 2023, compte tenu de l'augmentation de la dépense engagée pour l'entretien et les frais fixes et propose de modifier le tarif à 340.00€.

Le conseil municipal adopte à 10 voix pour et 4 abstentions, le tarif 2023 proposé pour la location du stade et ses abords.

**6/ cimetière communal : concessions de terrain, columbarium – tarifs 2023
Délibération n° 2022 / 36**

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs 2022 des concessions de terrain et des cases du columbarium pour l'année 2023.

A l'unanimité des membres du conseil municipal, pouvoirs compris, les tarifs pour les concessions de terrain et les cases du columbarium sont maintenus pour l'année 2023.

V Intercommunalité

1/ signature d'une convention avec la communauté de communes beaujolais pierres dorées, pour la mise à disposition de la maison communale

Monsieur le Maire dit avoir reçu de la communauté de communes beaujolais pierres dorées (CCBPD) une demande de renouvellement de mise à disposition de la salle de la maison communale située 214 route de Chazay, pour la tenue du Relais d'Assistants Maternels Itinérant pour couvrir la période jusqu'au 31.12.2024.

Le conseil municipal à l'unanimité, pouvoirs compris, accepte la demande de renouvellement de la convention avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

VI Divers

Monsieur Le Maire demande d'ajouter un point supplémentaire au conseil municipal de ce jour.

L'équipe municipal accepte. Il s'agit de la dénomination d'une future voie, dans le centre bourg.

Plusieurs suggestions sont proposées dont « Allée de l'école ».

Le conseil municipal à l'unanimité, pouvoirs compris, valide la proposition de la dénomination de la future voie « Allée de l'école ».

COMPTES RENDUS RÉUNIONS INTERCOMMUNALITÉ – SYNDICATS – COMMISSIONS ET AUTRES

INTERCOMMUNALITE

Commission déchetterie :

Il existe dorénavant en déchetterie des palettes spécifiques (sport – bricolage -etc...) pour le recyclage. Les bacs de 340 litres sont en demande d'augmentation constante. On peut demander en Mairie de faire un échange de bacs.

Un recensement des bacs en service va être effectué.

Bureau des maires (réunion du 09.11.2022) :

La matinée des vœux de la CCBPD aura lieu le 14 janvier 2023 à 11h00.

Les règles applicables via le plan local d'urbanisme (PLU) devront être en concordance d'ici 2027, avec les principes définis par le futur schéma de cohérence territoriale (SCOT) qui sera approuvé en 2023.

SYNDICATS

SIEVA : prévision des travaux en 2023

- Réfection de la canalisation, montée de la carrière
- Remplacement du poteau incendie, en haut de la rue de l'église

COMMISSIONS COMMUNALES

Voirie :

En projet : réfection enrobés route de Lyon et chemin de Janzé, avec marquages au sol.

Commission urbanisme :

<u>DP.069.125.22.00035</u> Reçu en mairie le 15.07.2022	Demandeur : CORDIER Stéphanie Adresse des travaux : 278 route des Chères Périmètre ABF : Oui La commission émet un AVIS FAVORABLE mais en respectant l'avis des ABF
<u>DP.069.125.22.00041</u> Reçu en mairie le 07.09.2022	Demandeur : JACQUEMOT Jérémy Adresse des travaux : 65 chemin de la forêt Périmètre ABF : non La commission émet un AVIS FAVORABLE avec prescriptions
<u>DP.069.125.22.00042</u> Reçu en mairie le 08.09.2022	Demandeur : LOBO Sophie Adresse des travaux : 66 place de l'église Périmètre ABF : Oui La commission émet un AVIS FAVORABLE suite au retour des ABF
<u>DP.069.125.22.00043</u> Reçu en mairie le 12.09.2022	Demandeur : UNTRAU Flavien Adresse des travaux : 123 montée des grandes vignes Périmètre ABF : Non La commission émet un AVIS FAVORABLE
<u>DP.069.125.22.00044</u> Reçu en mairie le 30.09.2022	Demandeur : DESMARIS Josiane Adresse des travaux : 104 chemin des Ronzières Périmètre ABF : non

	La commission émet un AVIS FAVORABLE
<u>PC.069.125.22.00007</u> Reçu en mairie le 30.09.2022	Demandeur : ESTEVINHO Valentin Adresse des travaux : 108 chemin de Ferrandière Périmètre ABF : Oui Avis des ABF EN ATTENTE

Commission culture :

2 spectacles sont programmés :

- « Tracer la route » prévu le 14 janvier
- « La rose idéale » planifié pour le week-end de la Pentecôte.

Une réflexion est également menée pour faire appel à une intervenante théâtre.

Commission bâtiments :

Intervention de Monsieur SCAPPATICCI :

- constat sur le cout des augmentations de gaz, qui vont passer de 8 000.00€ à 26 000.00€ sur une année
- les travaux d’aménagement d’intérieur de l’école vont pouvoir commencer sous peu. Cependant, aucune date de livraison ne peut être annoncée pour l’instant.

Commission embellissement :

- 450 pensées ont été plantées.
- Pour la gestion et l’installation des illuminations de Noël, il faut habituellement prévoir un cout de 5000€. De ce fait, une réunion est prévue sous peu, pour trouver des alternatives.

Commission école :

- Les travaux actuels engendrent beaucoup de problèmes. La fin des travaux n’est pas prévisible pour l’instant.

Commission finances :

Monsieur ARONICA adjoint aux finances, explique qu’un tableau a été fourni par le conseiller aux finances publiques, à étudier et à compléter pour une analyse prospective des dépenses et recettes de fonctionnement.

AUTRES

Néant.

POUR INFORMATION

Prochaines réunions du conseil municipal :

Mois en 2022	Date retenue	Heures	Lieu
Décembre	12.12.2022 (à confirmer)	20H00	Mairie

Prochaines réunions à dater :

Commission communale	Date retenue	Heures	Lieu
Vie associative / Culture	13.12.2022	18H00	Mairie
Embellissement / sentiers	18.11.2022	14H30	Mairie
Gestion de crise	15.12.2022	17H00	Mairie

Fin de séance : 23h15

Ont approuvé et signé le présent Procès-verbal :

Le Maire,

Frédéric BLANCHON



La secrétaire de séance,

Ghislaine GOUBEAU

